Éducation MANITOBA

Volume 4
Numéro 2
Février 2006

Publié par la Division du Bureau de l'éducation française (maternelle au secondaire 4) - Éducation, Citoyenneté et Jeunesse Manitoba

Écoles en santé fait la promotion d'un mode de vie actif et sain
Message du ministre

Ensemble, nous pouvons réaliser notre idéal, soit *des modes de vie actifs physiquement et sains pour tous les élèves.*

En 2000, le ministère de l'Éducation, de la Citoyenneté et de la Jeunesse du Manitoba a rendu public le programme d'études d'Éducation physique et Éducation à la santé. Ce programme est axé sur la prise de décisions saines liées aux cinq principaux domaines représentant des risques pour la santé des enfants et des jeunes, soit :

- le manque d'activité physique;
- les mauvaises habitudes alimentaires;
- la toxicomanie, l'alcoolisme et le tabagisme;
- les comportements sexuels favorables à la propagation de maladies transmises sexuellement et aux grossesses non désirées;
- les comportements qui entraînent des blessures, intentionnelles ou non.

De nombreuses initiatives très stimulantes qui encouragent chez tous un mode de vie actif et sain ont ainsi vu le jour. Mentionnons à titre d'exemples l'accès du personnel enseignant aux documents d'appui du programme d'études qui facilitent la prestation du programme scolaire, et l'initiative Écoles en santé qui fournit les ressources et le financement nécessaires à la promotion de la bonne santé tant à l'école que dans la collectivité.

En août 2004, le groupe de travail multipartite *Des enfants en santé, pour un avenir en santé* a été formé afin de sonder la population manitobaine sur les façons d'aider les enfants et les adolescents à jouir de la meilleure santé possible tout au long de leur vie. En juin 2005, le groupe a publié un rapport contenant 47 recommandations. Divers ministères ont entrepris de donner suite à ces recommandations de concert avec les parties intéressées. Santé Manitoba/Vie saine; Culture, Patrimoine et Tourisme Manitoba; Éducation, Citoyenneté et Jeunesse Manitoba; et Enfants en santé Manitoba ont déjà collaboré à la mise en œuvre des initiatives suivantes :

- ***Écoles en santé – en mouvement***, une stratégie d'envergure provinciale qui incite les écoles à intégrer l'activité physique à la vie quotidienne;
- le site Web d'Écoles en santé, à l'adresse <http://www.manitoba.ca/healthyschools/index.fr.html>, qui fournit de l'information sur la stratégie, sur les campagnes de sensibilisation provinciales ciblées et sur les enjeux clés qui ont une incidence sur la santé des enfants et des jeunes;
- les subventions aux écoles pour la mise en œuvre d'initiatives axées sur un mode de vie sain et pour les campagnes de sensibilisation provinciales destinées aux enfants et aux adolescents, et un financement additionnel pour les écoles qui s'engagent à devenir ***Écoles en santé – en mouvement***;
- la distribution du calendrier *Le défi Vivre en santé* aux élèves des 3e et 4e années du Manitoba.

Je m'engage à collaborer avec les autres ministères et organismes partenaires pour soutenir le programme *Des enfants en santé, pour un avenir en santé*. Ensemble, nous irons de l'avant afin de mettre en œuvre les recommandations, notamment :

- exiger que les écoles se dotent d'une politique en matière d'alimentation et de nutrition;
- exiger que le programme d'Éducation physique et Éducation à la santé soit obligatoire de la maternelle au secondaire 4;
- élaborer un programme d'études en Éducation physique et Éducation à la santé à l'intention des élèves du secondaire 3 et 4;
- accroître l'utilisation commune des installations communautaires et scolaires.

Je suis encouragé par les nombreuses initiatives mises en place par les écoles et les divisions scolaires dans le but de favoriser la santé et le bien-être des élèves. Les approches novatrices adoptées pour la prestation du nouveau programme d'études et pour la création d'une culture scolaire saine sont des signes encourageants reflétant la sensibilisation accrue à l'importance de la santé des élèves. Je constate en outre que de nombreux enseignants consacrent énormément de temps aux programmes parascolaires.

Nous avons tous un rôle à jouer en ce qui concerne l'établissement d'écoles en santé qui favoriseront un mode de vie actif et sain.

L'honorable Peter Bjornson
Ministre de l'Éducation, de la Citoyenneté et de la Jeunesse

À l'intérieur

Mise à jour concernant le Programme d'action en éducation favorisant la réussite chez les élèves de la maternelle au secondaire 4	2
Nouveau guide sur les programmes liés aux troubles du spectre autistique	2
Nouveaux cours d'informatique au secondaire	3
Un nouveau départ pour des ordinateurs	3
La pédagogie en milieu minoritaire : deux axes stratégiques de réflexion	4
Mathématiques – ressources en ligne	5
Les Cours proposés par l'école	6
Les sites Web, une ressource virtuelle	6
Le Français intensif	7
Un avenir sain pour nos élèves	8

Mise à jour concernant le Programme d'action en éducation favorisant la réussite chez les élèves de la maternelle au secondaire 4

Priorité 1, action 2 : Mise en œuvre des recommandations de l'*Étude des programmes d'enseignement à l'enfance en difficulté*

Voici un aperçu des progrès effectués dans le cadre de la priorité nº 1 du Programme d'action en éducation M-S4 : Améliorer le rendement des apprenants, notamment de ceux qui réussissent moins bien. On s'attardera particulièrement sur le 2e point de cette priorité : « Mise en œuvre des recommandations de l'*Étude des programmes d'enseignement à l'enfance en difficulté* ». De plus, on fera un bref tour d'horizon des autres points d'intérêt touchant l'ensemble des priorités du programme.

Depuis la publication de l'*Étude des programmes d'enseignement à l'enfance en difficulté* en 1999, le ministère de l'Éducation, de la Citoyenneté et de la Jeunesse du Manitoba a procédé à la mise en œuvre graduelle de la plupart des recommandations. Il a concentré ses efforts sur l'élaboration de politiques et a, en conséquence, publié en 2001 le document *L'inclusion : une philosophie*.

Les autres démarches comprennent le dépôt du Projet de loi 13 sur les Programmes d'éducation appropriés, qui a reçu la sanction royale en 2004 de l'Assemblée législative du Manitoba. À la fin de 2005, le Ministère a aussi présenté des règlements et des politiques portant sur la planification individuelle de l'éducation, la résolution de problèmes et des conflits, et les normes de service.

Le Ministère s'est penché également sur d'autres recommandations formulées dans l'étude :

- Les divisions scolaires présentent maintenant des rapports publics concernant leurs plans annuels en matière de services aux élèves, et chaque division scolaire peut fournir sur demande une étude sur les besoins annuels et le continuum des services.
- Le Ministère a publié des documents de soutien concernant le comportement, l'autisme et le syndrome d'intoxication fœtale à l'alcool. Pour les consulter, il suffit de se rendre au site Web du ministère, à l'adresse <http://www.edu.gov.mb.ca/ms4/enfdiff/documents.html>.
- Des possibilités de perfectionnement professionnel sont offertes dans le domaine de l'éducation de l'enfance en difficulté et dans d'autres domaines. En outre, un meilleur soutien aux cliniciens et aux thérapeutes est disponible, y compris le rétablissement d'un programme de formation pour les psychologues scolaires.
- Le financement a été accru dans diverses catégories et le modèle de financement a été amélioré afin d'encourager une plus grande sensibilité à l'enfance en difficulté dans les écoles et les divisions.

Par ailleurs, il y a du nouveau dans d'autres volets du Programme d'action en éducation M-S4. En 2005-2006, le Ministère finance l'Initiative de partenariat entre les écoles et les collectivités qui permet à 15 écoles de travailler en étroite collaboration avec des membres de la collectivité et des familles en vue d'élaborer des plans communautaires.

Il a aussi publié une étude provinciale sur les rapports de planification des écoles et des divisions pour les années 2003-2004 et 2004-2005. De plus, le *Profil de l'apprentissage et du rendement des élèves au Manitoba 2004-2005* sera publié et affiché sur le site Web ce printemps.

Nouveau guide sur les programmes liés aux troubles du spectre autistique

Les parents, les éducateurs et Éducation, Citoyenneté et Jeunesse Manitoba visent l'objectif commun de veiller à ce que les élèves ayant des besoins spéciaux en matière d'apprentissage bénéficient d'une éducation de qualité. Les élèves qui présentent des troubles du spectre autistique (TSA) ont des besoins particuliers qui peuvent être comblés plus efficacement par des programmes favorisant l'inclusion. Pourtant, la mise en œuvre des programmes spéciaux dans un cadre inclusif peut s'avérer complexe pour les enseignants, les écoles et les divisions scolaires. C'est pourquoi le Ministère a préparé le document *À l'appui des écoles favorisant l'inclusion : guide de l'élaboration et de la mise en œuvre des programmes à l'intention des élèves atteints de troubles du spectre autistique*.

Conçu à l'intention des équipes de planification des écoles et des divisions scolaires, le guide des TSA présente les étapes de la planification, de l'élaboration et de la mise en œuvre de programmes qui répondent aux besoins en matière d'éducation des élèves concernés. On y trouve en outre des exemples de stratégies ainsi que des conseils utiles touchant le processus de planification. La planification à l'intention de ces élèves fait appel à la collaboration des parents et du personnel de soutien.

Des séances de familiarisation avec l'utilisation du guide ont eu lieu de septembre à novembre 2005. Y ont participé les équipes du milieu scolaire, notamment des administrateurs des services aux élèves, des cliniciens, des orthopédagogues, des enseignants et des membres de la direction. Les séances de l'avant-midi portaient sur le guide, alors que celles de l'après-midi mettaient l'accent sur la planification scolaire et divisionnaire.

La version française du guide sera envoyée aux écoles au mois de mars 2006. Le guide sera également disponible sur le site Web du Ministère à l'adresse : <http://www.edu.gov.mb.ca/ms4/enfdiff/documents.html>.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :

Brent Epp
Conseiller
Téléphone : (204) 945-6885
Sans frais : 1 800 282-8069, poste 6885
Courriel : BEpp@gov.mb.ca

Nouveaux cours d'informatique au secondaire

M-8	Continuum de développement de la littératie avec les technologies de l'information et de la communication utilisé pour intégrer les TIC dans les programmes d'études	
S1	L'intégration des technologies de l'information et de la communication se poursuit tout au long de l'enseignement secondaire.	• Application des technologies de l'information et de la communication 1 • Application des technologies de l'information et de la communication 2
S2		• Informatique 20S • Réalisation de films numériques 25S • Imagerie numérique 25S • Conception de sites Web 25S • Communications écrites 25S • Tableurs 25S • Clavigraphie 25S
S3		• Informatique 30S • Médias électroniques 35S • Animation 2D 35S • Sites Web interactifs 35S • Éditique 35S • Bases de données relationnelles 35S
S4		• Informatique 40S • Nouveaux médias 45S • Animation 3D 45S

En vue de favoriser l'intégration des technologies de l'information et de la communication (TIC) dans nos écoles, de prévoir les besoins des élèves et de répondre aux demandes du personnel enseignant et des administrations scolaires, le ministère de l'Éducation, de la Citoyenneté et de la Jeunesse du Manitoba a élaboré un nouveau cadre pour les cours d'informatique au secondaire : *Technologies de l'information et de la communication au secondaire – cadre manitobain des résultats d'apprentissage (version provisoire)*. Le document remplace les programmes d'études suivants :

- Applications informatiques 10S (1991);
- Applications logicielles 30S (1993);
- Clavigraphie : introduction 15G (1993);
- Clavigraphie avancée 25G (1993);
- Traitement de texte 30G (1993);
- Traitement de texte avancé 45S (1993).

Prévu pour mars 2006, le nouveau cadre formule les résultats d'apprentissage pour les 15 demi-crédits en informatique et communication offerts dans les écoles du Manitoba. Il met l'accent sur les compétences dont les élèves ont besoin pour résoudre des problèmes, accomplir des tâches et exprimer leur créativité. Les cours sont conçus pour être offerts séparément des autres cours ou y être intégrés afin de répondre aux besoins locaux.

L'intégration efficace de l'informatique dans les autres programmes d'études aide les élèves à acquérir des capacités qui leur serviront pour utiliser, gérer et comprendre les nouvelles technologies, puisque celles-ci sont en constante évolution. Le personnel enseignant de la maternelle à la 8e année a commencé à utiliser le tout nouveau *Continuum de développement de la littératie avec les technologies de l'information et de la communication*, offert par le Ministère. De plus en plus d'élèves arrivant au secondaire auront acquis la plupart des compétences décrites dans ce continuum.

Certaines écoles ont déjà entrepris volontairement la mise en œuvre des cours présentés dans le cadre. D'ici à septembre 2007, les nouveaux cours remplaceront certains des cours proposés par les écoles (CPE) et les six programmes d'études élaborés par le Ministère identifiés dans cet article. Il sera toujours possible d'inscrire des CPE dans le domaine des TIC, mais ces cours devront différer sensiblement des cours présentés dans le cadre.

Les questions et les suggestions concernant le contenu du cadre doivent être présentées à :

Sylvain Delaquis
Conseiller pédagogique
Téléphone : (204) 945-6683
Sans frais : 1 800 282-8069, poste 6683
Courriel : sydelaquis@gov.mb.ca

Un nouveau départ pour des ordinateurs

Depuis 1995, plus de 25 000 ordinateurs et imprimantes ont été donnés aux écoles et aux bibliothèques du Manitoba. Toutefois, ces appareils sont souvent offerts sans la documentation d'origine et les disques d'installation de Windows. En tenant compte du fait que ces ordinateurs ont vraisemblablement été vendus à l'origine avec les licences de Windows, Microsoft a lancé le programme *Fresh Start for Donated Computers* (nouveau départ pour les ordinateurs reçus en don) afin de fournir gratuitement aux écoles élémentaires et secondaires la documentation et les disques de remplacement pour les ordinateurs admissibles reçus par dons.

Une fois que les écoles ont rempli un formulaire de demande en ligne et qu'elles ont reçu l'approbation de Microsoft, elles reçoivent un disque de remplacement pour l'installation des systèmes d'exploitation Windows 98 ou Windows 2000 ainsi qu'une lettre de concession de la licence. Cette démarche permet d'éliminer toute confusion concernant les licences d'utilisation et simplifie le processus de mise en service des ordinateurs offerts par dons aux écoles.

Pour plus d'information sur ce programme, visitez le site <www.microsoft.com/education/freshstart/>.

La pédagogie en milieu minoritaire : deux axes stratégiques de réflexion

1. Une vision pédagogique pour les structures scolaires francophones en milieu minoritaire

Les structures de gestion scolaire par la minorité francophone sont, comme on le sait bien, désormais en place. Ce système éducatif spécifique s'appuie sur le rôle, spécifique lui aussi, qui est assigné à l'école francophone en milieu minoritaire. Un tel rôle dépasse celui d'une école en milieu majoritaire : outre les savoirs, les savoir-faire et les savoir-être habituellement développés par le système scolaire, l'école francophone en milieu minoritaire doit développer le savoir-vivre ensemble et le savoir-devenir nécessaires aux futurs « bâtisseurs » des communautés francophones.

Mais ces structures scolaires francophones, aussi importantes soient-elles, ne sont que des conditions nécessaires mais non suffisantes : en effet, il faut désormais les investir pleinement d'une vision pédagogique qui soit orientée sur la construction langagière, culturelle et identitaire des élèves, pour outiller pleinement la gestion scolaire au plan pédagogique (Buors et Lentz, 2005).

2. Premier axe de réflexion : langue et littératies

On pourrait établir que, dans l'école francophone en milieu minoritaire, la langue française est pour l'élève un facteur qui lui permet de communiquer et d'interagir avec autrui, de conceptualiser et d'apprendre, d'être soi et d'établir un rapport au monde : c'est ainsi que l'élève s'affirme en tant que personne.

Dans la foulée des travaux de Masny (voir 2000 et 2001, entre autres), on avance désormais, non plus une littératie, mais des littératies multiples. L'école francophone en milieu minoritaire, vu son rôle langagier, culturel et identitaire, est concernée pleinement par le développement des littératies multiples, en français. Dans cette perspective, la langue joue un rôle spécifique selon les diverses littératies. Le tableau ci-haut présente ces littératies multiples et, en parallèle, le rôle correspondant de la langue.

Les littératies multiples	La langue
• *la littératie personnelle* donne à l'élève les moyens de se définir, de devenir, de donner un sens à sa façon d'être, à travers les textes (entendus au sens large, c'est-à-dire dans leurs dimensions écrite, orale, visuelle, médiatique et informatique), de se construire une vision du monde;	• la langue pour s'affirmer et agir positivement en tant que citoyen francophone;
• *la littératie scolaire* donne à l'élève les moyens d'acquérir le langage des divers domaines d'apprentissage (les disciplines scolaires par exemple) ainsi que les stratégies d'exploration des concepts liés aux apprentissages scolaires; ces langages et ces stratégies sont nécessaires à la réussite scolaire;	• la langue pour assurer la réussite scolaire;
• *la littératie communautaire* donne à l'élève les moyens de s'inscrire dans sa communauté et, plus largement, dans la société, de la comprendre, d'y apporter une contribution, d'être un acteur social, bref de participer au processus du développement humain;	• la langue pour s'inscrire dans la francophonie;
• *la littératie critique* donne à l'élève les moyens d'utiliser les trois littératies précédentes, au bon moment et à bon escient; plus fondamentalement, la littératie critique a trait à la mise en œuvre d'un sens critique, qui permet à l'élève de participer à la construction de son monde, de façon active, créative et positive.	• la langue pour établir un rapport au monde.

3. Deuxième axe de réflexion : le rapport à la langue

Que les élèves soient exposés, durant leur scolarisation à l'école francophone, à une gamme, aussi large et aussi diversifiée que possible, de produits culturels francophones (exemples : livres, chansons, films, pièces de théâtre et autres spectacles, produits médiatiques) est une nécessité, impérieuse dans bien des cas. Mais cela ne constitue qu'une condition nécessaire, non suffisante : dans une telle situation, les élèves sont récepteurs ou spectateurs; ils se situent face à des réalités langagières et culturelles francophones, en établissant des liens avec leur vécu, en exprimant une réaction, etc.

Mais il faut aller plus en profondeur : il faut mettre de l'avant la dynamique de la production, l'élan de la création pour que les élèves soient, en contexte scolaire, des acteurs, des créateurs, responsables et critiques; c'est ainsi qu'ils exprimeront des valeurs, manifesteront des comportements, poseront des gestes, partageront des expériences vécues et des réalisations. « Le défi de l'école française en situation de minorité est de construire une obligation de l'agir communicatif. La culture se juge à des opérations, non à la possession de produits. » (Cazabon, 1996, p. 86)

Les types d'expériences que les élèves vivent en langue française leur permettent de se construire des référents culturels, c'est-à-dire des associations, des images, des valeurs qu'ils établissent avec la langue.

Les référents culturels :

- portent bien sûr sur les produits culturels (exemples : livres, chansons, films, spectacles) : l'élève se développe ainsi un bagage culturel francophone;
- portent sur un vécu, sur des expériences liées à ces produits culturels : consommation mais également création, expression de soi comme personne;
- touchent à certaines dimensions des apprentissages vécus en français, telles que la pertinence, l'utilité, le sens, la prise de risque, l'erreur, la valorisation, la célébration;
- renvoient à des modèles langagiers (exemples : adultes, parents, pairs, médias) et aux pratiques sociales associées à la langue (exemples : interactions sociales, activités récréatives, sportives et communautaires, engagement communautaire);
- touchent à des univers sociaux : l'univers de la scolarisation; l'univers de la vie quotidienne, du travail; l'univers des activités humaines au sens large;
- touchent à l'image que l'on se fait de la langue : loin d'être la langue de la stricte scolarisation, la langue française en milieu minoritaire est la langue de la personnalisation et de la socialisation; plus fondamentalement, elle est la langue qui permet d'établir un rapport au monde.

Bref, les élèves se construisent ainsi, progressivement, un répertoire de façons de comprendre, de s'exprimer, de penser et d'agir en français, des façons de faire, de dire, d'être francophones. Ce faisant, ils se construisent une image d'eux-mêmes comme personnes francophones. Un rapport affectif et identitaire s'établit ainsi entre les élèves et la langue, qui leur permet de « penser le monde » en français.

4. Langue et vécu scolaire : quelle dynamique?

Par bien des côtés, le type de vécu scolaire de l'élève, en français à l'intérieur même de l'école francophone, constitue un facteur stratégiquement important pour le développement du français : les expériences d'apprentissage que les élèves vivent, en français, en contexte scolaire doivent être en effet utiles, pertinentes et plaisantes et, surtout, significatives; ces expériences constituent en effet un processus par lequel les élèves s'actualisent comme personnes et se construisent des valeurs.

Les élèves qui fréquentent les écoles francophones en milieu minoritaire, ne sont pas nés francophones; ils le deviendront – ou pourront le devenir –, non pas parce qu'on leur aura « vanté les mérites d'un référentiel d'appartenance » [1] mais bien parce qu'ils y trouveront un sens. Dans cette perspective, l'école francophone, pour ce qui la concerne, a un rôle stratégiquement important à jouer : proposer aux élèves des expériences d'apprentissage où ils pourront se construire un tel sens. Car tel est bien, semble-t-il, l'enjeu fondamental de l'intervention pédagogique en milieu francophone minoritaire : développer chez les élèves la conscience de pouvoir agir dans – et sur – l'espace francophone d'aujourd'hui et de demain.

1 La formule est de Benoît Cazabon, dans une correspondance, à l'automne 2003, avec les auteurs.

Références bibliographiques

Buors, P. et Lentz, F. (2005) « Les orientations curriculaires pour l'apprentissage du/en français langue première en milieu minoritaire : un regard rétrospectif et prospectif » dans Fauchon, A. (dir.) *L'Ouest : directions, dimensions, destinations, Actes du 20e colloque du Centre d'études franco-canadiennes de l'Ouest* [Collège universitaire de Saint-Boniface, octobre 2003], Winnipeg, Presses universitaires de Saint-Boniface, p. 325-360.

Cazabon, B. (1996) « Vers un modèle holistique de la didactique du français langue maternelle » dans Cazabon, B. (dir.) *Des mots, à fleurs de pays, Les actes du 2e congrès national de l'ACREF* [Alliance canadienne des responsables et des enseignantes et enseignants en français langue maternelle], Ottawa, ACREF, p. 80-98.

Masny, D. (dir.) (2001) *La culture de l'écrit : les défis à l'école et au foyer*, Outremont, Les Éditions Logiques.

Masny, D. (2000) « Les littératies : un tournant dans la pensée et une façon d'être » dans Allard, R. (dir.) *Actes du Colloque pancanadien sur la recherche en éducation en milieu francophone : Bilan et prospective*, [en ligne], disponible à <http://www.acelf.ca/liens/crde/articles/14-masny.html> (août 2004).

Paule Buors
Conseillère pédagogique en français
Téléphone : (204) 945-6023
Sans frais : 1 800 282-8069, poste 6023
Courriel : pbuors@gov.mb.ca

François Lentz
Directeur par intérim, DDIP
Téléphone : (204) 945-6022
Sans frais : 1 800 282-8069, poste 6022
Courriel : flentz@gov.mb.ca

Mathématiques – ressources en ligne

De nouvelles ressources qui s'adressent à l'enseignement des mathématiques aux niveaux intermédiaires (de la 5e à la 8e année) sont maintenant disponibles sur le site Web du Ministère à l'adresse : <http://www.edu.gov.mb.ca/ms4/progetu/ma/ressources.html>.

Y figurent :

- *Développement du sens des nombres*, un document de calcul mental;
- *Régularités... une démarche*, un outil qui en facilite l'étude; et
- des cartes numériques qui se prêtent bien à l'étude du nombre.

Puissent ces nouvelles ressources vous être utiles!

Les Cours proposés par l'école

Les Cours proposés par l'école (CPE) sont des cours élaborés par le personnel professionnel d'une école ou d'une division scolaire, conçus pour correspondre aux besoins des élèves des niveaux S1 à S4 et tenir compte des intérêts particuliers de ces derniers dans le contexte local. Ces cours doivent répondre aux exigences du ministère de l'Éducation, de la Citoyenneté et de la Jeunesse du Manitoba. Ils sont approuvés par la division scolaire et enregistrés annuellement au Ministère. Ces cours ne remplacent pas les programmes d'études déjà élaborés ou approuvés par le Ministère.

Portant la désignation G (général), un CPE peut servir à satisfaire les exigences en matière de crédits facultatifs qu'un élève accumule pour obtenir son diplôme d'études secondaires. Un élève peut obtenir un crédit, en réussissant un CPE comprenant 110 heures d'enseignement, ou un demi-crédit, en réussissant un CPE de 55 heures d'enseignement.

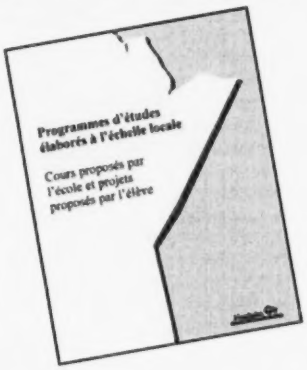

La conception des CPE

Les CPE doivent être fondés sur les résultats d'apprentissage établis en fonction de ce que les élèves doivent savoir et être capables de faire (connaissances, habiletés et attitudes) dans une matière donnée. L'école qui choisira d'élaborer un CPE se posera les questions suivantes avant de rédiger le cours :

- Pourquoi offrir le cours?
- Quels sont les besoins qui motivent l'école à offrir le cours?
- Quelle expérience d'apprentissage veut-elle faire vivre à l'élève?
- Qu'est ce qui distinguera l'élève qui a suivi ce cours d'un autre élève?
- Si un programme d'études provincial existe dans le domaine, dans quelle mesure le CPE diffère-t-il de lui (plus de 50 %)?

Il est important d'inclure certains éléments à tout CPE sans quoi le document risque de ressembler plus à un syllabus qu'à un document qui explicite les savoirs que l'élève devra acquérir, la portée du cours et les pistes à suivre pour son enseignement et l'évaluation des apprentissages. Les six éléments compris dans l'élaboration d'un CPE sont :

1. **La raison d'être** – Elle explique les motifs de l'étude d'une matière donnée. La raison d'être précise clairement comment le cours ou le projet contribuera à l'éducation générale de l'élève. On y retrouve les principes ou les croyances qui sous-tendent le contenu du cours.
2. **Les résultats d'apprentissage** – Les résultats d'apprentissage généraux et spécifiques sont la description concise et claire des connaissances, des habiletés et des attitudes que les élèves sont censés acquérir dans le cours. Ils doivent *convenir* au niveau scolaire prévu ou aux aptitudes des élèves; *être observables, mesurables et communicables*, de façon à établir un lien entre l'enseignement, l'apprentissage et l'évaluation; et *encourager* l'utilisation de toute une gamme de stratégies et de méthodes d'enseignement, d'apprentissage et d'évaluation.
3. **Sommaire du cours et blocs horaires** – Cette composante comprend les sujets ou thèmes principaux du cours ainsi que le temps accordé à chacun d'eux. Il faut bien distinguer contenu du cours et résultats d'apprentissage. Le contenu représente la matière enseignée tandis que les résultats d'apprentissage décrivent ce que l'élève acquiert et maîtrise dans le cours.
4. **Les approches et stratégies d'apprentissage** – Il est préférable de répertorier une variété d'approches et de stratégies afin de favoriser l'acquisition des résultats d'apprentissage escomptés.
5. **Les stratégies de mesure et d'évaluation** – À l'instar des approches et stratégies d'apprentissage, une variété de stratégies de mesure et d'évaluation devraient figurer dans le plan du cours.
6. Enfin, on ajoute une **liste de ressources** qui pourraient servir à l'enseignement et à l'apprentissage.

Un cours bien conçu peut être repris et enseigné par un autre membre du personnel enseignant. Il sera compris des élèves, des parents et de la communauté. Dans son ensemble, ce CPE traduira l'essentiel du sujet en des intentions claires et concises et offrira des approches et des stratégies pour répondre aux besoins des élèves.

Pour de plus amples renseignements, veuillez visiter le site Web du Ministère, à l'adresse <http://www.edu.gov.mb.ca/frpub/pol/cpe-ppe/index.html>. Vous pouvez également communiquer avec :

Gilbert Michaud
Responsable des projets spéciaux
Téléphone : (204) 945-6927
Sans frais : 1 800 282-8069, poste 6927
Courriel : gimichaud@gov.mb.ca

Les sites Web, une ressource virtuelle

Les recherches les plus récentes démontrent que les adolescents obtiennent plus que 50 % de leur information dans les sites Web. La Direction des ressources éducatives françaises (DREF) intègre les sites Web à sa collection de ressources. Les sites sont catalogués de la même façon que les autres ressources de la collection (livres, disques compacts, jeux, etc.), avec résumés et public cible. Les sites catalogués appuient les nouveaux programmes d'études des Sciences humaines de la maternelle à la 4e année et du Secondaire 2, des Sciences de la nature, d'Éducation physique et Éducation à la santé et du Français. C'est un outil pour appuyer l'enseignant dans la réussite scolaire de ses élèves.

Pour accéder à une ressource de la DREF, tel un site Web :

- visitez le CAP (Catalogue d'accès public) au site Web <www.dref.mb.ca>;
- cliquez sur le bouton « Recherche locale »;
- tapez votre sujet et saisissez « Sujet » sous « Index »;
- cochez la case « Collection » et mettez en surbrillance « Site Web »;
- cliquez sur le bouton « Lancer ».

Bonnes recherches!

Le Français intensif

Un mois après le début du programme de *Français intensif*, les élèves participants de 6e année des écoles Windsor et Shamrock de la division scolaire Louis-Riel (Manitoba) savent déjà mieux parler, lire et écrire le français que les élèves de même niveau inscrits au cours régulier de français de base. Comment cela s'explique-t-il?

Au début d'octobre, Carole Bonin et sa directrice, Sheena Braun, et Colleen Neil et son directeur, Charles Tinman, ont organisé une mini expérience d'immersion d'une durée de trois jours à Beausejour pour leurs élèves. Cette expérience serait-elle à l'origine du bourdonnement et des discussions spontanées concernant le français? Pour répondre à ces questions et à toutes celles susceptibles de jaillir dans l'esprit du lecteur, il faut d'abord se familiariser avec l'historique, les paramètres, les conditions et le contenu du programme de *Français intensif*.

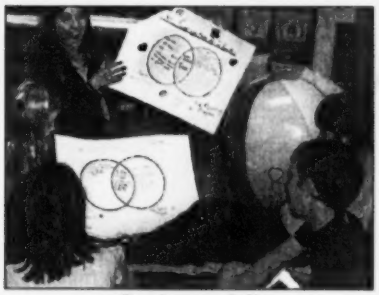

« On s'amuse ici! »

Le programme de *Français intensif* a vu le jour dans une classe de 6e année, à Terre-Neuve-et-Labrador en 1998. Joan Netten et Claude Germain en sont les créateurs. Ce fut ensuite au tour du Nouveau-Brunswick de lancer son programme de 5e année, soit la dernière année du primaire dans cette province. La Saskatchewan, la Nouvelle-Écosse, l'Alberta et la Colombie-Britannique ont emboîté le pas en inscrivant leurs élèves à un programme de français enrichi et intensif.

La division scolaire Louis-Riel a suivi l'exemple en septembre dernier. En effet, 18 élèves en 6e année de l'école Windsor et 27 élèves du même niveau de l'école Shamrock, se sont inscrits à un cours de *Français intensif*.

« On travaille fort! »

Qu'est-ce que le *français de base intensif*?

Le français de base intensif vient enrichir le programme de français de base par l'introduction d'une période d'exposition intensive à la langue française de trois ou quatre fois plus d'heures d'enseignement que celles normalement consacrées à cette langue au cours de l'année scolaire dans le cadre de laquelle le programme est offert.* Ce type d'enrichissement survient essentiellement au cours de la dernière année du primaire, soit en 5e ou 6e.

La mise en œuvre du programme de *Français intensif* requiert toutefois certains aménagements. Soixante à quatre-vingts pour cent de la journée scolaire est alloué au français intensif. Le nombre d'heures consacrées à l'enseignement du français passe donc de 90, soit le nombre d'heures courant pour les élèves de 6e année, à plus de 300. Une telle réorganisation du temps d'enseignement est rendue possible grâce à la compression du programme d'enseignement en langue anglaise et à la création d'un **bloc de temps concentré**, généralement au cours du premier semestre de l'année scolaire, essentiellement consacré à l'apprentissage du français.*

Le programme de *Français intensif* permet à un large éventail d'élèves de bénéficier des avantages d'une expérience axée sur la communication en langue française. Il a été conçu en tant que cours de langue fondé sur la littératie. Déjà, à l'échelle du Canada, le *Français intensif* connaît un succès incroyable qui laisse présager un succès tout aussi formidable ici au Manitoba. Comme le disent certains élèves participant au programme : « Le français, c'est génial! »

Nous invitons les lecteurs à consulter les nombreux articles concernant ce palpitant nouveau programme, diffusés sur Internet à <www.caslt.org> et <www.unb.ca/slec/Publications/if_article.htm>. Ils peuvent également communiquer avec :

Linda Romeo
Conseillère pédagogique en Français de base
Bureau de l'éducation française
Téléphone : (204) 945-6025
Sans frais : 1 800 282-8069, poste 6025
Courriel : liromeo@gov.mb.ca

* Tiré de GERMAIN, Claude, et Joan NETTEN, *A New Look at Core French: Intensive French in Newfoundland and Labrador*, <www.unb.ca/slec/Publications/if_article.htm>.

Les conseillers en français de base du Bureau de l'éducation française ont le plaisir d'annoncer la disponibilité des documents d'appui, des projets et du cours suivants :

- ***Des matières en musique : Document d'appui en français de base accompagnant le disque compact* Rubato *de Gérald Laroche, maternelle à S4 :*** Les élèves de français de base peuvent maintenant apprendre la langue en écoutant la très belle musique de *Rubato*, un CD de Gérald Laroche, récipiendaire d'un prix Juno. Le nouveau livret d'accompagnement déborde de suggestions d'activités pour les enfants de tout âge et encourage l'apprentissage de la langue française en l'intégrant à d'autres matières.
- **Un cours de français de base sur le Web pour les élèves de secondaire 2 :** Un nouveau cours en ligne est maintenant offert aux élèves de français de base. Pour de plus amples renseignements, communiquez avec John Nedecky à jnedecky@gov.mb.ca.
- ***Les contes animés I et II :*** Ces documents comprennent maintenant des outils d'enseignement utiles et de nouvelles activités accompagnant le DVD. Veuillez noter que les nouvelles versions du DVD seront disponibles à une date ultérieure.
- ***Les contes animés V :*** Ce DVD et guide d'activités d'accompagnement à l'intention des enseignants de français de base de la maternelle à la 6e année seront disponibles dès le printemps 2006.

Pour de plus amples renseignements sur la programmation en Français de base, consultez le site Web du Ministère à l'adresse : <http://www.edu.gov.mb.ca/ms4/progetu/fdb/index.html>.

Un avenir sain pour nos élèves

Aujourd'hui, les jeunes sont grandement influencés par tout ce qu'ils voient et entendent au sujet de l'alcool et des drogues et sont souvent aux prises avec des problèmes d'abus de substances et de jeux d'argent. L'éducation est un moyen de prévention efficace et fournit des occasions d'en apprendre davantage sur les dépendances pour que les élèves soient mieux outillés et plus aptes à faire des choix sains, positifs et informés.

Chaque année, dans le cadre de la **Semaine manitobaine de sensibilisation aux dépendances**, la **Fondation manitobaine de luttes contre les dépendances** envoie aux écoles une trousse documentaire. Cette trousse contient des renseignements pertinents et à jour qui concourent aux résultats d'apprentissage des programmes d'études manitobains d'Éducation physique et Éducation à la santé. Les feuillets de renseignements vous informeront sur des questions d'actualité telles que l'alcool au volant, le syndrome d'alcoolisme fœtal, les effets nocifs de la drogue et du tabac ainsi que les drogues dans la pratique des sports. De plus, cette trousse contient une variété d'activités pour les élèves de la maternelle au secondaire 2.

Nous avons vécu notre premier projet en 2002-2003 avec les élèves de la 6e année de l'école Taché. Dans la section **Activités** de la trousse, il y avait un jeu intitulé « Qui veut être un millionnaire en santé ». Nous avons décidé de l'actualiser avec nos élèves. Nous espérions qu'en formulant les questions du jeu et en y faisant participer les classes de la 4e et la 5e année, nos élèves pourraient être exposés à une gamme d'information qui les sensibiliserait aux effets nocifs des dépendances.

L'année suivante, fortes de notre première expérience, nous avons voulu profiter de la demande de subvention incluse dans la trousse. Notre projet pour l'année 2003-2004 était de jouer à la « Roue de la santé », inspirée du jeu télévisé « Roue de fortune ».

La subvention nous a permis de faire construire une roue de fortune pour le jeu. Notre but était d'amener les élèves à s'informer au sujet des dépendances en formulant une fois de plus des questions et réponses pour l'activité. Joints en équipe aux élèves de 6e année, les élèves de la 5e année ont pu participer au jeu.

L'année passée, nous avons voulu traiter du bien-être global et sensibiliser les autres élèves de l'école. Nous avons alors demandé à nos élèves de créer un dépliant intitulé *Être bien dans sa peau*. Ce dépliant de quatre pages comprenait une page titre, une page dédiée au bien-être physique, une autre au bien-être émotionnel et la dernière traitait d'éléments à éviter. Comme préactivité, nous avons fait un remue-méninges et avons ouvert une discussion afin de lister les comportements à éviter et les composantes des comportements promouvant le bien-être. De ces listes, les élèves ont fait le choix d'un comportement à travailler mais devaient absolument inclure dans leur dernière page les trois composantes suivantes : drogues, alcool et tabac. Grâce à la trousse documentaire, les élèves ont pu dégager toute l'information requise au sujet des éléments à éviter. Enfin, grâce à la subvention accordée par la **Fondation manitobaine de luttes contre les dépendances**, nous avons pu faire imprimer ces dépliants en couleur. Le but de ce projet était de sensibiliser les élèves aux dépendances, mais également de leur faire voir que les trois volets du dépliant sont interreliés. Les trois contribuent au maintien du bien-être global et les retombées négatives de l'un seront néfastes pour les autres.

En 6e année, les élèves sont à l'âge où ils seront bientôt confrontés à ces choix et nous ne pouvons pas nous permettre de les laisser eux-mêmes faire face à ces choix. En s'intéressant à cette question, nous les outillons à faire des choix informés qui leur offriront un avenir sain et productif. **Nous sommes des agents de changement, à nous d'agir!**

Sylvie Mathers et Pauline Gagné

Éducation MANITOBA

ISSN 1703 8200

Nous avons tout mis en œuvre pour respecter la *Loi sur le droit d'auteur* en indiquant l'origine des textes ou des tableaux. Si vous découvrez des erreurs ou des omissions, prière d'en informer le ministère de l'Éducation, de la Citoyenneté et de la Jeunesse pour qu'elles soient rectifiées dans une prochaine version. Tous nos remerciements aux auteurs et éditeurs qui consentent à ce que nous adaptions, reproduisions ou traduisions leur matériel.

Le bulletin *Éducation Manitoba* contient des articles provenant du milieu éducatif ou du Ministère. Les articles signés exposent les opinions de l'auteur, pas nécessairement celles du Ministère. Dans le présent document, les mots de genre masculin appliqués aux personnes désignent les hommes et les femmes.

Distribution
Éducation Manitoba est distribué gratuitement aux écoles du Manitoba. S'il vous faut des copies supplémentaires, veuillez communiquer avec la personne indiquée ci-dessous. Sachez, cependant, qu'il n'existe qu'un nombre limité d'exemplaires additionnels à distribuer. Le bulletin est également publié en ligne à l'adresse suivante : <http://www.edu.gov.mb.ca/ms4/nouvelles/bulletin/index.html>.

La Division des programmes scolaires a élaboré un document semblable pour le programme anglais.

Personne-ressource
Nous vous invitons à soumettre des articles. Veuillez les faire parvenir en format imprimé et électronique avec votre nom et numéro de téléphone à :

Mélanie Marshall
1181, avenue Portage, salle 509
Winnipeg (Manitoba) R3G 0T3
Tél. : (204) 945-6028
Télec. : (204) 945-1625
Courriel : memarshall@gov.mb.ca

Nous aimerions connaître votre opinion sur le bulletin. Vous pouvez envoyer vos commentaires, idées ou recommandations, qu'ils soient en format imprimé ou électronique, à l'adresse susmentionnée.

Manitoba